



VAL D'YERRES VAL DE SEINE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Département
de l'Essonne

Arrondissement d'Evry

DECISION DU PRESIDENT

N° DP 2024/128

Nomenclature préfecture :

Service :

Objet :

7.5 Subvention

Pôle administratif et financier sport et culture

Avenant n°1 à la convention de partenariat triennale dans le cadre du contrat territorial de développement culturel 2023-2024-2025 conclu avec le Département de l'Essonne

Le Président

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en tête de la présente décision, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens via le site www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conformément à la convention de dématérialisation Procédure Acte.

Le Président,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,

VU la délibération n° 2020-014 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU la décision du Président n° 2023-114 sollicitant une subvention auprès du Département de l'Essonne dans le cadre du contrat territorial de développement culturel 2023-2024-2025,

VU la convention de partenariat triennale dans le cadre du contrat territorial de développement culturel avec le Département de l'Essonne signée le 10 juillet 2023,

CONSIDERANT que la commission permanente du Conseil Départemental de l'Essonne, a décidé, lors de sa séance du 12 avril 2024 de suspendre jusqu'à nouvel ordre les conventions de partenariat triennales 2023-2025 liant le Département avec les 8 établissements publics de coopération intercommunale dont la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

DECIDE

ARTICLE 1er : DE SIGNER l'avenant n°1 à la convention de partenariat triennale dans le cadre du contrat territorial de développement culturel conclu avec le Département de l'Essonne.

ARTICLE 2 : PRECISE que la convention de partenariat triennale 2023-2024 conclue avec le Département de l'Essonne est suspendue jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 3 : PRECISE qu'une réunion de suivi sera organisée au dernier trimestre 2024 avec le Département de l'Essonne sur les modalités de reprise du contrat territorial de développement culturel, qui fera le cas échéant l'objet d'un nouvel avenant.

ARTICLE 4 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Madame la Préfète de l'Essonne et à Monsieur le Trésorier principal de Yerres.

Fait à Brunoy,

François DUROVRAY

Président de la communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Conseil départemental de l'Essonne

Signé électroniquement par
François DUROVRAY
Date de signature : 2024/07/24
Qualité : Président



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Utilisateur : Utilisateur Technique CA Val d'Yerres Val de Seine

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DP_2024_128
Objet :	Avenant n°1 à la convention de partenariat triennale dans le cadre du contrat territorial de développement culturel 2023-2024-2025 conclu avec le Département de
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-07-17 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Autres
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	091-200058477-20240717-DP_2024_128-AU
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 091-200058477-20240717-DP_2024_128-AU-1-1_0.xml	text/xml	994 o
Document principal (Autre document) Nom original : DP 2024_128 sign__e.pdf Nom métier : 99_AU-091-200058477-20240717-DP_2024_128-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	1.5 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	6 août 2024 à 12h29min07s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	6 août 2024 à 12h29min32s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Christine TAHON
En attente de transmission	6 août 2024 à 12h29min35s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 août 2024 à 12h29min37s	Transmis au MI
Acquittement reçu	6 août 2024 à 12h29min48s	Reçu par le MI le 2024-08-06